

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité de Namur

Date : mardi 12 mai 2020

Lieu : Teams (réunion en ligne)

Présents :

Membres

- Vincent SAMPOALI (Andenne)
- Nadia MARCOLINI (Assesse)
- Frédérique VAN ROOST (Couvin)
- Thierry BODLET (Dinant)
- Bénédicte HAMOIR (Doische)
- Freddy TILLIEUX (Florefe)
- Antonin COLLINET (Florennes)
- Marie-Thérèse COLAUX (Gedinne)
- Gauthier LE BUSSY (Gembloux)
- Cécile BARBEAUX (Gesves)
- Marc LIBERT (Havelange)
- Bernard DUBUISSON (Profondeville)
- Yvon HERMAN (Rochefort)
- Olivier BORDON (Sambreville)
- François MATHY (Viroinval)
- Chantal ELOIN-GOETGHEBUER (Yvoir)
- Jean-Marc EVRARD (OTW - Directeur exécutif Namur-Luxembourg)
- Pol FLAMEND (SPW Mobilité Infrastructures – Inspecteur général, département des Routes de Namur et du Luxembourg)
- Jérôme WIBRIN (représentant du Ministre Henry)
- Antoine PATRIS (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Florianne MOSSOUX (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)

Invités

- Simon COLLET (OTW - Directeur d'exploitation de Namur)
- Laurie HOLLAERT (OTW - Responsable projet et développement OTW Namur-Luxembourg)
- Christiane CHERMANNE (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Charline MINON (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Bernadette GANY (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Marie BAUWELNCKX (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Martin DUFLOU (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)

Autres

- Carole DEBATTY (cabinet de l'échevine Stéphanie Scailquin, Namur)

Absents/excusés :

- Luc PIETTE (Anhée)
- Benoît ROLLAND (Beauraing)
- Michaël MODAVE (Bièvre)
- Jacques BECHET (Cerfontaine)
- Guy MILCAMPS (Ciney)
- Dominique VAN ROY (Eghezée)
- Jean-François FAVRESSE (Fosses-la-Ville)
- Cédric BERTRAND (Hamois)
- Fabrice DE RYCKE (Hastière)
- Etienne MAROT (Houyet)
- Eloïse DOUMONT (Jemeppe-sur-Sambre)
- Rachelle VAFADIS (La Bruyère)
- Philippe LAMBOT (Mettet)
- Stéphanie SCAILQUIN (Namur)
- Christophe BASTIN (Onhaye)
- Jean-Marie DELPIRE (Philippeville)
- Yvon HERMAN (Rochefort)
- Etienne BERTRAND (Sombrefe)
- Valérie LECOMTE (Somme-Leuze)
- Arnaud ALLARD (Vresse-sur-Semois)
- Serge GOFFIN (Walcourt)
- Edwine BODART (Conseil d'administration de l'OTW)
- Pierre GENGOUX (Conseil d'administration de l'OTW)

Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice du transport

BHNS = Bus à haut niveau de service

CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

CLM = Centrale locale de mobilité

CRM = Centrale régionale de mobilité

H+ = tarif Horizon +

OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité

OTW = Opérateur de transport de Wallonie

PAE = Parc d'activité économique

PCM = Plan communal de mobilité

PUM = Plan urbain de mobilité

SDT = Schéma de Développement Territorial

SRM = Stratégie Régionale de Mobilité

ZHNS = Zone à haut niveau de service

1. Mot du Ministre Henry

Une vidéo du Ministre souhaite une bonne et constructive réunion à l'ensemble des participants afin de développer et redéfinir l'offre TEC, malgré le contexte difficile que nous connaissons actuellement.

2. Réseau structurant EXPRESS : Déploiement du réseau

2.1. Ajustement tactique du réseau cible à court terme (y compris desserte PAE)

Point pour avis de l'Organe - Document préparatoire

Des évolutions de l'offre cible ont été apportées par rapport à l'OCBM d'automne 2019 et sont détaillées dans les fiches descriptives de chaque liaison. Elles peuvent être synthétisée comme suit :

1. Liaison « Waremme - Geer - Braives - Hannut - Burdinne - Fernelmont – Namur » (à créer)
 - Desserte des communes de Geer et Braives
 - Développement d'une offre le samedi
 - Desserte du PAE de Fernelmont et du CHR de Namur
 - Correspondance organisée en gare de Waremme avec et depuis le train de Liège
2. Liaison « Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - Sombreffe – Namur » (à renforcer)
 - Desserte de la gare de Mazy et du PAE d'Ecolys
 - Développement d'une offre le samedi
3. Liaison « Marche - Somme-Leuze - Havelange - Clavier - Tinlot - Nandrin - Neupré – Liège » (à renforcer)
 - Desserte du PAE de Soheit – Tinlot et de la base militaire de Marche
 - Correspondance en gare de Marloie
 - Développement d'une offre le samedi

Deux remarques principales ont été formulées en séance :

- Il est nécessaire de prévoir des aménagements d'infrastructures (trottoirs, pistes cyclables, etc...) pour sécuriser les déplacements en modes actifs depuis l'arrêt des lignes Express vers les PAE ainsi qu'à l'intérieur de ceux-ci.
- En amont de la mise en service des différentes lignes, il est nécessaire que les différents acteurs (communes, SPW Routes, OTW, intercommunales de développement économique) se coordonnent pour l'étude et la réalisation des aménagements d'infrastructures provisoires/définitifs. Il est donc important que les projets d'évolution de l'offre soient partagés le plus en amont possible en OCBM afin de permettre aux acteurs concernés d'anticiper.
- En ce qui concerne le court terme, un financement doit être assuré pour les projets d'aménagements qui sont actuellement analysés conjointement par l'OTW et la Direction des Routes SPW M&I.

Avis de l'Organe

L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les trois liaisons Express suivantes :

- **Waremme - Geer - Braives - Hannut - Burdinne - Fernelmont – Namur**
- **Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - Sombreffe – Namur**
- **Marche - Somme-Leuze - Havelange - Clavier - Tinlot - Nandrin - Neupré – Liège**

2.2. Actions opérationnelles mises en œuvre par l’OTW en 2020

Point pour avis de l’Organe - Document préparatoire

L’OTW décrit en séance les modifications et création d’offre planifiées pour une mise en service en 2020 :

1. Evolution de la ligne WEL 04 Marche-Liège
 - Octobre 2020 : commercialisation sous forme d’une ligne classique au tarif H+ et passage de 14 à 24 voyages.
 - 2021 : passage à 28 voyages en semaine et 14 voyages le samedi.
2. Evolution de la ligne WEL 05 Namur – Nivelles
 - Etude opérationnelle d’évolution de l’offre en cours.
 - Etude en parallèle de la suppression du service spécialisé Mobiparc qui effectue actuellement la navette entre la gare de Namur, le PAE Ecolys et le PAE Crealys (desserte de l’intérieur de la zone) - décision à prendre en juillet. Le BEP a, à cet égard, souligné la nécessité de trouver des solutions pour les premiers et derniers km.
 - Enjeux d’infrastructures : sécurisation en bordure du parc car ligne express n’a pas pour ambition de desservir l’intérieur du PAE.
 - Enjeux de traiter la question des premiers et derniers kilomètres au sein du PAE Créalys.
3. Création de la ligne Express Waremme-Namur
 - Lancement planifié en octobre 2020.
 - 14 voyages/jour/sens en semaine (fréquence horaire) et 7 le samedi
 - Identification des enjeux d’infrastructures en cours (vitesse commerciale et sécurisation)
 - Principalement sur voirie régionale (contact avec le SPW en cours)
 - Plus marginalement sur voirie communale (contact à prendre avec la commune de Fernelmont)
 - Suppression du service régulier spécialisé Mobiparcs2 (Namur –PAE Fernelmont) en parallèle – décision à prendre début juillet (suppression de la desserte fine plutôt enjeu de sécurisation que distance).
 - Importance de travailler sur les premiers – derniers km (notamment volonté de favoriser les collaborations avec les communes pour la mise en place de box vélo à proximité des abribus)
4. Adaptation marginale de la ligne Express 81 Namur-Hannut
 - Légère dégradation étant donné la création de la ligne Waremme – Namur
 - Evolution de la ligne vers une ligne omnibus (en cours d’étude)
5. Adaptation marginale de la ligne Express 88 Bastogne – Marche – Namur
 - Nécessité de réaliser des aménagements de sécurisation (besoin de coordination avec le SPW et les communes)
 - Création d’un retour supplémentaire vers Marche

Les principales remarques suivantes sont formulées en séance :

- Veiller à concerter le plus en amont possible les gestionnaires de voiries afin de pouvoir planifier et budgéter au mieux les travaux d'infrastructure nécessaires.
- Demande d'étudier une amélioration de la desserte des deux PAE d'Andenne.
Etant donné sa localisation décentrée du réseau cible et un nombre limité d'emplois, la solution « express » n'est pas envisagée mais l'OTW va étudier la faisabilité de renforcer l'offre TEC actuelle en connexion avec la gare ferroviaire.
- Un renforcement de la ligne Express (n°56) est visé entre Namur et Philippeville, et l'extension jusqu'à Viroinval est maintenue.
- La commune de Doische a pour projet de développer un PAE de 12 ha. Il est nécessaire que celui-ci soit desservi efficacement en transport en commun. Une étude de redéploiement de l'offre TEC sera menée l'année prochaine sur la zone et cet élément y sera intégré.
- La desserte TC des PAE est complexe vu les réalités et localisations de ces PAE. Le Cabinet du Ministre Henry souligne la volonté politique d'améliorer l'offre de mobilité vers les principaux parcs d'activité économique.
- Nécessité de bien prendre en compte les rabattements « premiers et derniers km » dans la mise en œuvre des projets d'évolutions de l'offre via :
 - L'aménagement et la sécurisation des infrastructures pour les modes actifs (par les gestionnaires de voirie concernés) ;
 - Le développement de solutions pertinentes de mobilité locale flexible (en complément des modes actifs).

Avis de l'Organe

L'Organe recommande d'associer les parties prenantes le plus en amont possible pour organiser l'accessibilité locale aux arrêts limités des lignes express, en priorité pour les PAE desservis, tant en matière d'infrastructures que de solutions de mobilité locale (premiers/derniers km pour rejoindre la destination).

En particulier pour les PAE desservis par les liaisons Express, un travail est à mener rapidement avec notamment l'UWE (dans son rôle de facilitateur), les Communes concernées, les intercommunales de développement économique et le SPW M&I pour offrir une solution crédible et efficace sur le terrain.

3. Réseaux TEC

3.1. Redéploiement de l'offre de la zone « Gembloux » : état d'avancement de l'établissement du réseau cible

Point pour information de l'Organe

Un premier atelier technique s'est déroulé en février. Un second atelier est programmé fin mai. L'objectif de ceux-ci est de partager le diagnostic mobilité de la zone et d'esquisser le réseau cible concerté pour la zone.

Les résultats seront présentés pour avis en OCBM en automne 2020 dans les deux bassins concernés.

Au-delà du réseau en lui-même pour la zone concernée, il est aussi intéressant de pouvoir présenter la démarche à l'ensemble de l'OCBM d'un point de vue méthodologique.

Principales remarques formulées :

- Cette méthodologie de travail est une première en Wallonie. C'est un autre travail que de créer une seule ligne. Le travail d'opérationnalisation est important et sensible.
 - Il faut veiller à une bonne concertation tout au long du processus.
 - Il faut que les résultats soient soumis à l'avis de l'OCBM.
- Conjointement à cette démarche, il faut pouvoir proposer des solutions de mobilité locale complémentaires. Il est important de pouvoir associer les autres partenaires de la mobilité et il faut notamment insister sur le rôle que les communes peuvent jouer dans cette dynamique. Les CLM pourraient être partenaires pour identifier les besoins first miles/last miles.
- Le FlexiTEC (projets pilotes de transport à la demande) est financé jusque fin 2020. Il faut donc trouver des solutions de pérennisation de pareil dispositif. Un groupe de travail régional « mobilité local » a été initié. L'ambition régionale est de quitter la dynamique des projets pilotes et de poser un nouveau cadre juridique et financier pour un développement de solutions de mobilité locale à l'échelle de l'ensemble des communes de Wallonie.
- L'étude est menée sur l'ensemble de la zone mais il a été constaté que les comportements de mobilité sont différents entre les bassins de Namur et du Brabant Wallon, Gembloux étant concernée par les zones. L'AOT s'assure néanmoins de la cohérence et de la continuité à offrir dans le réseau cible, par-delà les frontières administratives provinciales.

3.2. Présentation et avis remis par l'AOT sur les modifications opérationnelles de l'offre réalisées par l'OTW depuis l'OCBM d'automne 2019

Point pour information

Améliorations proposées par l'OTW sur les lignes urbaines de Namur :

- Augmentation de la fréquence en HC sur les lignes 1 (Jambes (Petit-Ry) Saint-Marc), 9 (Jambes (Amée) – Flawinne) et 80 (Namur – Jambes (Clos des Sart)).

- Simplification de l'itinéraire (suppression de 11 variantes) sur la ligne A (Belgrade - Namur – Erpent).

En plus de ces modifications bénéficiant d'un avis favorable de l'AOT, un autre projet de modification va être introduit prochainement par l'OTW. Il s'agira d'adapter l'offre urbaine à l'ouverture du P+R de Bouge (renforcement de la ligne 27 et réorganisation de la navette desservant actuellement Namur Expo).

4. Conclusion

La prochaine réunion de l'Organe se déroulera le jeudi 24 septembre 2020 (10h-12h).